

Audition de M. Karim KEIRA, ancien Secrétaire général à la Présidence, ancien gouverneur, ancien ministre

Karim KEIRA :

Keira Karim, Elhadj Keira Karim, ex-gouverneur général de Labé, âgé de 60 ans.

Commission d'enquête :

Monsieur Keira, la commission est de retour.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Avec un temps un peu prolongé.

Karim KEIRA :

Entendu.

Commission d'enquête :

Y'a longtemps on ne vous voit pas.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Nous avons pensé qu'avec ce temps écoulé, il y a eu beaucoup de réflexions de part et d'autres, pour nous beaucoup de recherches, pour vous beaucoup de réflexions, beaucoup de méditations. Nous pensons que notre retour là nous permettra de tirer certainement des choses concluantes, quant aux interrogations, quant aux réponses que nous allons recevoir de vous. Nous pensons donc que beaucoup de choses se sont accumulées. Nous venons donc avec certaines questions encore que nous allons vous poser. Nous vous demandons d'être clair dans vos réponses, d'être objectif et surtout de nous dire toutes les vérités.

Karim KEIRA :

Entendu.

Commission d'enquête :

C'est ce qu'on cherche. Nous ne cherchons rien dans le domaine politique, nous cherchons tout dans le domaine administratif. Nous allons donc vous communiquer les questions, et vous écouter.

Karim KEIRA :

Mon commandant comme je vous l'ai promis, je vous répondrais toujours avec sincérité.

Commission d'enquête :

Première question, vous êtes en prison il y a neuf mois, livrez-nous vos réflexions dans le contexte du changement intervenu dans votre propre esprit d'une part.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Et d'autre part l'atmosphère dans la maison d'arrêt en générale et de votre chambre en particulier. Vous venez de passer neuf moi sen détention, ces neuf mois en prison vous ont permis de méditer, de réfléchir, de constater, d'observer et d'écouter. Vous voulez bien nous communiquer les fruits de ces réflexions.

Karim KEIRA :

Oui, d'abord je dois à la vérité de vous dire que les conditions dans lesquelles je suis détenu sont bonnes. Et je dois sincèrement remercier la commission de cette facilité et surtout du Comité Militaire qui a pris toutes les dispositions pour que nous puissions vivre en toute sécurité. Et moi j'estime que ce laps de temps me permet et me permettra surtout de, d'abord en tant que musulman de retenir que c'est du fait de Dieu que je suis là et ... c'est une partie des péchés que j'aie du commettre dans ma vie. Je n'en veux à personne, mais je reproche à moi-même ces faits pour lesquels Dieu m'a puni. Ensuite, et tant que les conditions de détention sont bonnes, je suis à l'aise et comme j'ai dit à la commission on m'écoute avec attention.

Cela me marque beaucoup ! Commission d'ailleurs à laquelle je ne peux pas mentir parce qu'elle comporte beaucoup de mes anciens collaborateurs qui ont connu mon caractère. Certains ont travaillé avec moi pendant plus de cinq années, ils connaissent mon caractère. Je n'ai jamais mâché mes mots, je n'ai jamais caché ma responsabilité et je n'ai jamais essayé de nuire à mes collaborateurs. Donc je dois dire ... que ce soit en activité comme ... depuis le 1er janvier 19... comme à ma ... Pardon je reprends. A ma sortie, si je sors de prison. Quelque soit les activités auxquelles je me livrerai, je tiendrais grand compte, d'autant plus que depuis le 1er janvier 1985 je devais faire valoir mes droits à une pension de retraite. Donc quelque soit les nouvelles... je travaillerais toujours avec honnêteté, honneur et dignité. Et respecter les décisions du Comité Militaire qui représente l'autorité de mon pays et auquel je n'ai aucun motif de m'opposer, et je ne m'opposerais jamais ! Si toutefois, il a besoin de mes forces, je les mettrais à sa disposition.

Commission d'enquête :

Hmhm, c'est à dire qu'on a demandé vos questions, vos impressions, vos réflexions à la maison d'arrêt.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Le sens de la question,

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

C'est que... vous avez appartenu à différents organismes,

Karim KEIRA :

C'est ça.

Commission d'enquête :

De gestion et d'exécution.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête : Vous avez du voir là-bas, constater certaines choses qui vous ont échappé hier dans le feu de l'action. Maintenant que vous avez pris le temps de bavarder avec les autres, et de vous rendre compte aujourd'hui de certaines choses que vous ne voyiez pas hier... que vous voyez peut-être aujourd'hui. C'est de toutes ces réflexions que nous avons besoin de vous. Vous êtes intellectuel, vous savez faire la part des choses.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Honnêtement, vous saviez ce qui était bien, ce qui n'était pas bien ? Pourquoi ça a été, pourquoi ça n'a pas été ? Vous savez faire la différence.

Karim KEIRA :

Je le jure, alors peut-être la question... je l'ai... vous savez avec des connaissances... il faudrait peut-être rapporter la question comme vous venez de faire. Voyez vous... Euh... Dans ma vie là-bas, ce que je pense de mon arrestation, de ma vie là-bas, de la vie commune, de la vie là-bas.

Commission d'enquête :

Karim KEIRA :

Alors voilà, dire la vérité. On ne peut pas dire que le régime a été entièrement mauvais. Je commence par l'auto-critique. On ne peut pas dire que le régime, que le régime Guinéen a été entièrement mauvais. Lorsqu'on est arrivé à libérer un pays, à servir d'exemple pour la libération du reste du continent, à développer, à mettre en place des structures politiques, économiques et sociales en place, à former des cadres suffisamment dans tous les domaines, dans tous les domaines. Quand à l'indépendance, permettez moi de réfléchir, on avait combien de cadres supérieurs ? On avait combien, il n'y en avait pas beaucoup. ... On a envoyé des boursiers dans les universités étrangères, dans les académies étrangères, pour former des cadres qui aujourd'hui vivent de ces compétences un peu partout. Et, pour prendre le cas de ces cadres, ils sont sur tous les champs de bataille en Afrique. D'abord dès qu'on a déclaré l'indépendance, nous n'avions rien, voilà des frères qui étaient dans les troupes coloniales. Malgré cela ils ont renoncé aux avantages. Ils sont venus. On a créé ici des unités, ces unités ont défendu la... la... la sécurité intérieure de la Guinée avec vaillance et efficacité et ont participé à la libération de beaucoup de pays tel que Guinée-Bissau, tel que le Congo, le Zaïre actuel, tel que l'Angola. Lorsque le gouvernement en 75, 76, je ne sais pas, quand le pays a été agressé nos troupes étaient là-bas. ... Nous avons beaucoup aujourd'hui de cadres supérieurs formés par l'école Guinéenne, nous en sommes fiers. Mais il y a aussi des lacunes, c'est vrai, il y a eu des lacunes.

Le développement économique n'a pas répondu aux espoirs. Il y a eu quelques progrès il faut reconnaître. Dans le domaine agricole, il y a eu du retard, il faut le dire honnêtement, il faut le reconnaître. Et ces retards moi je les situe, euh... je ne suis pas agronome, je suis administrateur civil, administrateur donc, mais je l'ai remarqué parce que j'ai passé toute ma vie avec le contact des paysans, en tant que gouverneur. D'abord la campagne s'est ... Pourquoi ? Parce qu'on a facilité les choses à la ville, le commerce, la spéculation a été élevée à un tel niveau que toute la ville, euh, toute la campagne est venue à la ville. Il y avait peu de production agricole. Or, c'est essentiel ! Lorsqu'un pays ne produit pas ce qu'il mange et bah c'est une catastrophe. Et l'un des motifs aussi, de l'échec de la campagne agricole par exemple, c'est les euh... les prix. Les prix agricoles, les produits agricoles n'ont pas été conséquent, conséquemment modifiés. On pensait gagné en 10 ans, lorsque personnellement c'était mon point de vue j'ai dit au suprême dans tous les rapports, quand j'étais gouverneur à Labé au dernier.... Je suis venu avec des propositions de relèvement des prix agricoles. Mais voilà les difficultés auxquelles on s'est heurté. Certains pensent, qu'en le faisant, il faut augmenter automatiquement les prix, tous les prix, tous les autres prix vont augmenter automatiquement, par conséquent les salaires. Ça ne résout pas la question, moi ce n'est pas mon avis. Parce que moi je pense qu'en soutenant les produits locaux ça encourage les producteurs et on économiserait ainsi les devises qu'on est obligé qu'on est obligé d'utiliser pour importer le riz. Et ces devises nous serviraient à importer du matériel d'équipement et de consommation que nous ne produisons pas sur place encore. Il ya beaucoup de choses comme ça. Il n'y a pas une politique conséquente d'aménagement des terres. Ensuite, vous avez dans ce commerce, le commerce d'État n'a pas été efficace. Euh. On a pensé qu'en faisant du commerce d'État, les prix allaient diminuer pour les travailleurs. Mais malheureusement il n'y a pas de production donc on peut pas beaucoup importer. Donc les produits de première nécessité que l'on importait venait en petite quantité, en quantité insuffisante. Et la répartition a été plus anarchique parce que pour la répartition on tenait compte de la population, au lieu de tenir compte des goûts de la population. Moi j'étais gouverneur général au Fouta dans la province de Labé. Bon, des fois vous trouvez par exemple euh, des frigidaires dans des régions où il n'y a pas de courant. Des frigidaires dans le Fouta où il fait très frais et vous voyez alors qu'on attend des couvertures chaudes alors que vous retrouvez ces couvertures en Haute-Guinée à Siguiri où j'ai servi comme gouverneur. Alors voyez-vous la répartition n'était pas correcte. Ainsi il y a eu beaucoup de dépense et ce qu'on a appelé des avaries à mon avis. Ces avaries c'est parce que on a bien réparti ce qu'on disposait. Je parle de l'expérience personnelle - vous m'excusez -

Commission d'enquête :

Oui, oui.

Karim KEIRA :

Donc dans le domaine agricole comme dans le domaine du commerce, il y a eu des échecs. Et le développement routier, y'a eu des efforts il faut le reconnaître. Mais ... Parce qu'il faut désenclaver, moi on m'a confié la province de Labé, j'avais adopté une politique de développement.

Commission d'enquête :

Je crois Monsieur Kera il faut partir... Inaudible.

Karim KEIRA :

Ah oui, bon, d'accord.

Brouhaha

Commission d'enquête :

Dites ce que vous avez fait, vous n'arrêtez pas de nous parler du fait que...

Karim KEIRA :

...de la conception.

Commission d'enquête :

Mettez tout ça de côté et continuez.

Karim KEIRA :

Je vous parlez du fait que...

Commission d'enquête :

Vous me permettez de vous interrompre, ce qui importe beaucoup

Karim KEIRA :

Oui

Commission d'enquête :

Pour la commission ici, quand on est en prison on réfléchit.

Karim KEIRA :

C'est ça !

Commission d'enquête :

Vous me permettez, on commence par s'accuser, et on accuse ses compagnons de détention.

Karim KEIRA :

Aaaaah !

Commission d'enquête :

Ça c'est automatique, c'est une réaction instantanée. Si je suis en prison, pourquoi ? J'appartenais à une équipe dirigeante qui a mené la barque, et cette équipe a mené la barque jusqu'à tel point - qu'est ce qui a été le positif, qu'est ce qui a été le négatif ? Qui était négatif, qui était positif ? Qui trompait le peuple, qui arrangeait le peuple ? Ça c'est automatique !

Karim KEIRA :

Alors dans ces conditions, ce que je dis exactement ce sont les défauts du Régime que je suis en train de dépendre. Ce ne sont pas les défauts personnels. Si vous voulez je commencerais...

Commission d'enquête :

Non ! Bon, euh, je crois que vous ne comprenez pas. Effectivement comme vous avez dit, les erreurs constatées ont abouti à l'échec du Régime, c'est ce que vous êtes en train de dire.

Karim KEIRA :

C'est ce que je suis en train de faire. Donc il y a eu échec dans ce domaine, il faut reconnaître. Il y a eu des malversations, qu'on le veuille ou non, ces malversations on peut les étudier puisqu'il y a eu des

inspections. Il y a eu des inspections, il y avait des ministères, des services compétents, pour les constater. À quel niveau ça a été classé ? On peut chercher ça ! Pourquoi il y a eu ... Il n'y a pas eu de recouvrement. Voilà des faits aussi que je retiens. Il y a eu dans certains cas malversations.

Commission d'enquête :

Avec votre expérience à la tête du Ministère de l'Intérieur longtemps, n'avez vous pas eu connaissance des cas de malversations de ce genre, qui ont pu être étouffer soit au niveau de la Justice, ou en conseil des ministres, ou les camarades objectivement et honnêtement étaient impliqués qui ont contribué à freiner le développement économique.

Karim KEIRA :

Alors je suis heureux de répondre à cette question, vous êtes un ancien collaborateur, un des cadres que j'utilisais comme l'un des plus intègre. C'est qu'on nous met comme un, comme lui, comme tant d'autres, a des tâches difficiles. Nous nous disons, vous savez, comme vous êtes ... comme moi, ces infractions, la constatation de ces infractions ne relevait pas du Ministère de l'Intérieur. Les infractions économique. Il y avait une police économique qui dépendait soit de la présidence, soit du ministère du domaine de la sécurité et de la justice. Mais jamais directement du Ministre de l'Intérieur. Chaque fois que, vous le savez vous-même, que chaque fois que vous avez signalé des malversations, c'est à dire parce que vous vous basez sur ce qu'on vous a dit, mais il ne vous appartient pas d'aller vérifier, nous avons toujours communiqué au ministre compétent, au moins il y a des archives, et on a inséré au sein du bulletin quotidien au chef de l'État, en disant : nous avons appris qu'à tel endroit il ya tel fait. Maintenant il envoie la note, s'il le veut, aux services compétents pour aller procéder aux constatations nécessaires et, au cas échéant réprimer, judiciairement, pénalement. Et je crois que vous êtes là pour en témoigner vous-même.

Commission d'enquête :

Hum, absolument. Sans vouloir vous... vous avez dit tout à l'heure que vous ... du régime défunt, l'indépendance... d'autre part la mise en place de structures politiques et de cadres supérieurs. Mais je voudrais vous rappeler ici, que la structure politique a parti à beaucoup de démagogie, aux mensonges, aux détournements, aux malversations, à l'abatardissement de l'administratif par rapport au politique. En fin de compte ce sont ces structures politiques qui ont prédominé l'administration. Et on est jusqu'à ce jour dans un marasme administratif qu'il faut revoir pleinement.

Karim KEIRA :

C'est ça.

Commission d'enquête :

Ce n'est pas une polémique..

Karim KEIRA :

Non, c'est juste. Je vous répondrais tout à l'heure, je suis d'accord mais il y a une nuance.

Commission d'enquête :

Pour la formation des cadres supérieurs moyens, on en a tellement formé, qu'aujourd'hui on ne sait plus quoi en faire. On les mettait en tant que cultivateurs alors que ce n'était pas leur place. On a dix ingénieurs pour un ouvrier, alors que c'est le contraire qui devrait être fait.

Karim KEIRA :

Absolument.

Commission d'enquête :

1-Passons à l'autre question.

2-Ce que le frère a déclaré, c'est difficile pour lui, il a appartenu à une équipe, pour lui l'équipe là a réussi, nous nous sommes là pour constater les faits. Pour faire la part des choses. Il y a une deuxième question. Est-ce que vous avez des enfants à l'extérieur ?

Karim KEIRA :

J'ai une seule fille. Que Mori Kaba m'a demandé en éducation, qu'il a avec sa femme Rokhaya à Paris. Elle est là-bas. Elle fait couture, euh... euh... et... coiffure. C'est Mori Kaba qui l'a en raison de l'amitié

que son père avait pour moi. Et il me l'a demandé, j'ai dit je te la donne et c'est toi qui donnera en mariage.

Commission d'enquête :

Comment s'appelle la fille s'il vous plait ?

Karim KEIRA :

Nantenin.

Commission d'enquête :

Elle a quel âge ?

Karim KEIRA :

Elle a 21 ans.

Commission d'enquête :

Il l'a prise à quel âge ?

Karim KEIRA :

Euh, depuis 1980.

Commission d'enquête :

Donc à 19 ans.

Karim KEIRA :

Oui, 19 ans.

Commission d'enquête :

C'est votre fille aînée ?

Karim KEIRA :

Non, il y a une qui est là...

J'ai sept, huit enfants. Les sept sont en Guinée.

Commission d'enquête :

1-On avance...

2-Oui.

Une deuxième question, en tant que dernier permanent du Comité Révolutionnaire défunt,

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Dites-nous quelle était votre mission.

Karim KEIRA :

Ma mission était, euh, ma mission était chargée de l'instruction, comme je vous ai déjà dit. Je n'étais pas toujours en permanence à Conakry, j'étais en même temps... je revenais de temps en temps, je travaillais là-bas.

Commission d'enquête :

Des instructions de quoi ?

Karim KEIRA :

Des problèmes qui se présentaient là-bas.... J'étais chargé des affaires là-bas.

Commission d'enquête :

Quelles étaient les affaires, la nature des affaires ?

Karim KEIRA :

Des affaires d'extorsion...

Commission d'enquête :

Le Comité Révolutionnaire !?

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Le Comité Révolutionnaire c'était pas comme ça. Affaire criminelle c'est pas le Comité Révolutionnaire.

Karim KEIRA :

J'ai dit des extorsions à la sûreté de l'État, de ceux qu'on envoyait là-bas à l'époque. Ce n'est pas des crimes, j'ai dit extorsion à la sûreté de l'État.

Commission d'enquête :

Troisième question, quelle était votre méthode de travail ? De l'information à la décision finale, en passant par l'arrestation, l'interrogatoire, jusqu'au rapport de synthèse.

Karim KEIRA :

Nous arrivons quand, généralement c'est les services de sécurité qui envoient des régions, et l'armée tant bien que c'est le Président qui reçoit. Il envoie au Comité Révolutionnaire, les commissions étaient nommées par lui, on examine, on interroge, et les résultats lui sont communiqués. Il appartient à lui de décider.

Commission d'enquête :

Qui élaborait les rapports de synthèse ?

Karim KEIRA :

Souvent, quelques fois, c'est moi-même. Quelques fois c'est ... c'est à dire je ne suis pas permanent là-bas.

Commission d'enquête :

Quels moyens employez-vous pour les interrogatoires ?

Karim KEIRA :

On a des agents comme vous, chacun a le droit de poser des questions.

Commission d'enquête :

Ah pas comme nous hein ! Attendez excusez-moi, nous on a jamais employé la cabine technique. Attendez, ne prenez pas exemple sur nous, c'est énervant d'ailleurs !

Karim KEIRA :

Ah pardon, je m'excuse.

Commission d'enquête :

Attendez, vous vous savez, vous avez eu à diriger au Camp Boiro. Jamais vous n'avez eu à interroger des gens, jamais vous n'avez eu à donner des matelas avec mousse, des lits comme ça là pour les gens.

Karim KEIRA :

J'ai dit on fait un groupe comme vous mais je n'ai pas dit qu'on pratiquait comme vous.

Commission d'enquête :

Allez, bon, à quoi servait la cabine technique ?

Karim KEIRA :

La cabine technique, c'est lorsque les faits sont réunis par la sécurité, par tout le monde

Commission d'enquête :

Attendez excusez-moi, je ne vous dis pas, comment et pourquoi les gens rentrent à la cabine technique ?

À QUOI sert la cabine technique ? À torturer ?

Karim KEIRA :

Oui. C'est pour faire parler ceux qui refusent de dire la vérité. Voilà. Après les auditions, les témoins, les confrontations et tout, le Chef de l'État et l'accord de toutes les commissions. C'est comme ça. En tout cas en mon temps.

Commission d'enquête :

C'est à dire, que, vous dites là que les citoyens passaient à la cabine technique avec l'appréciation commune de tous les membres de la commission ?

Karim KEIRA :

Toujours ! Toujours.

Commission d'enquête :

Combien de cas de décès avez-vous enregistré à la cabine technique ?

Karim KEIRA :

Ah je ne me souviens pas réellement.

Commission d'enquête :

Mais il y en a eu.

Karim KEIRA :

Il y en a eu quand même.

Commission d'enquête :

Que savez-vous du régime de diète employé à l'ancien Camp Boiro ?

Karim KEIRA :

Comment ?

Commission d'enquête :

le régime de diète.

Karim KEIRA :

De diète ? Ah, je ne l'ai pas utilisé mais j'ai appris qu'il y avait la diète.

Commission d'enquête :

(exclamation forte) Vous appartenez je crois aux commissions depuis 1977 ?

Karim KEIRA :

Oui c'est à dire...

Commission d'enquête :

Jusqu'à maintenant, vous ne savez pas qu'il y avait la diète ?

Karim KEIRA :

Je ne sais pas comment, parce que moi j'interviens dans les commissions de travail. C'est décidé je quitte. Comme je vous ai dit je ne suis jamais entré dans les locaux là-bas. Honnêtement, et je vous ai demandé de vérifier. Jusqu'à mon arrestation, je n'ai jamais été dans un local là-bas. Ça c'est vrai, ça se fait les diètes, c'est exact, je ne suis jamais... euh... non pour les choses réelles.

Commission d'enquête :

Vous (avouez) les diètes, la cabine technique et les exécutions ?

Karim KEIRA :

Ah, d'abord, l'exécution de quoi ? Ah bon, le régime de diète et... euh... d'abord la cabine technique, la commission se réunit et se pose la question chacun dit Bon, on a entendu le euh... l'accusé, les témoins, les confrontations, et si on a l'intime conviction que vraiment c'est vrai à ce moment on se met d'accord, en mon temps... Je dis que attendez je vais consulter le chef de l'État, je vais lui soumettre, vous pouvez vérifier quand on décide ce n'est pas le même jour que cela se fait. Je vais le voir je lui dis on a fait tout, il ne reste qu'un seul procédé qu'est ce que vous pensez ? S'il dit de faire, je dis aux gens de faire et lendemain quoi, ils font.

Commission d'enquête :

...inaudible

Karim KEIRA :

Non ! Malheureusement, malheureusement, ça se fait comme ça, je vous prie de me croire je ne mentirais jamais. Je vous dis j'ai honte de vous mentir ! Maintenant, les exécutions je n'ai jamais été au courant de cela. Honnêtement ! Honnêtement. Non, il n'y a pas eu de jugement, donc je ne pouvais pas savoir. C'est à dire, pardon... il n'y a pas eu de jugement, il n'y a pas eu de condamnation, et je vous ai dit que le Président, quand les gens parlent... il les libérait comme ça. Il libérait les gens, il a libéré beaucoup, et il se proposait de supprimer le camp Boiro au vingtième sommet de juin, euh... de l'OUA. Et il voulait libérer tout le monde. Il n'est pas là mais je me dois de dire ce qui est.

Commission d'enquête : Euh... vous êtes (inaudible)

Karim KEIRA :

Absolument...

Commission d'enquête :

C'est la préservation de la vie de ces enfants-là. (Inaudible...)

Vous avez appartenu à une équipe dirigeante de la Guinée qui a eu en ses mains la destinée de notre pays pendant 26 ans de pouvoir en âme et conscience. Ce n'est plus votre titre de Ministre de l'Intérieur, ou de Secrétaire Général de la Présidence, ni quoique ce soit, mais un homme appelé demain à être enterré. (...) Les aveux, que vous avez obtenu de ces malheureux Monsieur ou Madame déposés au camp Boiro, n'était pas parfois des aveux arrachés ?

Karim KEIRA :

Écoutez, euh... vous êtes magistrat, c'est moi qui vous ai recruté, pour vous ajouter à moi. Je ne peux pas vous mentir. Ce qui se passe maintenant c'est que je suis devant votre cour mais vous savez vous-même que j'étais pour l'indépendance et la justice. Que je suis contre ces procédés. Mais c'était les méthodes du moment. Personnellement, je n'accorde pas de... euh... comment dirais-je, je n'accorde pas de crédit. Parce que là j'aurais trahi ma mission.

Commission d'enquête :

Alors cette question elle était très importante, parce que nous sommes d'accord avec vous, parfois les aveux étaient arrachés pour des considérations d'ordre politique. Ce qui confirme votre déclaration ici, c'est une révélation du regretté feu Saïfoulaye Dialo. Il a écrit au Président défunt pour lui faire remarquer cet état de chose.

Karim KEIRA : C'est ça.

Commission d'enquête :

Il ne vit pas aujourd'hui. Voilà - coupé. Le Président va vous lire le contenu de l'écrit.

Karim KEIRA :

Je vous en prie.

Commission d'enquête :

Saïfoulaye, il s'adresse à Sekou Toure, camarade Benoit.

Citation du camarade Sekou Toure, Secrétaire Général du PDG.

(Toujours, c'est lui qui écrit)

« La chose que je hais le plus au monde, c'est l'injustice. Soyez juste même à l'égard de votre pire ennemi. » Inaudible.

« Si après avoir - les guillemets sont ouverts - si après avoir pris une décision et vous vous rendez compte que vous avez fondé votre jugement tralala » il dicte, il cite la déclaration du feu Président.

C'est lui qui parle maintenant :

C'est en considération de ces nombreux principes et à cause de ton amour tyrannique de la justice que je te supplie de créer à ton niveau, en complément des commissions d'enquêtes déjà existantes, une commission spéciale chargée exclusivement de revoir au peigne fin premièrement les dossiers de tous les agents de la Cinquième Colonne. Jugée par les équipes dirigées du cynique Emile Cissé, y compris les cas où les accusés auraient déjà été exécutés. Deuxièmement, les dossiers de tous les détenus arrêtés sur dénonciation des agents de la Cinquième Colonne, interrogés par la même équipe. J'ai aujourd'hui l'ultime conviction qu'Emile Cissé a fait dire par la torture tout ce qu'il a voulu par l'ensemble des détenus laissés à sa merci. À cet égard je suis hanté à l'idée que des innocents aient pu être exécuté alors que j'ai la certitude absolue qu'il y a encore des nombreux innocents détenus dans nos prisons. Victime du machiavélisme satanique, de Cissé Emile et de ses pareils. Il marque entre parenthèse : IL Y EN A, infiltrés au sein des commissions d'enquête. Je t'assure que depuis le neuvième congrès et surtout à la suite de nos entretiens à trois, je suis littéralement obsédé par cette question. Autant que possible les membres des anciennes commissions d'enquête, devraient être écartés de cette commission spéciale. -Très fraternellement-

C'est une réflexion d'un homme qui n'est plus permis nous. Mais qui caractérise, qui met en relief sa sincérité dans sa collaboration avec le Président défunt.

Karim KEIRA :

De son courage !

Commission d'enquête :

Et de son courage. -brouhaha-

-Un courage euh...

Nous reconnaissons votre bonne foi, le fait de reconnaître que vous même vous n'accordez pas de crédit à ce qu'on a fait là-bas.

Karim KEIRA :

Si vous permettez, je vais ajouter quelque chose. Si vous voyez que souvent le Président m'appelait le lundi pour reprendre certainement c'était pour ça parce que il sait que personnellement quand je fais une enquête c'est la vérité. Je vais donner quelques cas (B répond) Attendez ! Attendez ! Un adjudant chef de gendarmerie, un sous-lieutenant, il s'appelait... Chose. Euh... il s'appelait le commandant euh... Comment il s'appelle... Cissoko ! Il était en prison depuis deux ans, je suis venue avec lui en mission ici sur le terrain de labé à Conakry. Le Président me dit « toi tu es toujours là à remettre en doute les décisions des autres, tu vas me revoir certains cas. » J'ai dit « Lesquels ? » Il dit (...) Alors il dit « Voilà, y'avait un cas, y'avait un certain gendarme qui s'appelle Abdoul Karim. Il était en service à Kindia ici. Je ne le connais pas j'ai pris son dossier, par chose quoi, sans le voir j'ai étudié sur pièce. Et j'ai établi que c'était FAUX ! Voilà il s'est avéré, que cet homme, qu'il était détenu pour avoir transporté de Kindia à Conakry quelqu'un qui a voulu plastiquer les dépôts de carburant de l'aéroport. J'ai lu le dossier ! Il s'est avéré que c'est vrai. C'est lui qui a transporté mais ce qui a échappé à la commission, la commission, la première commission s'est contenté de prouver que vraiment c'est lui qui l'a amené à Conakry. Ils sont allés à Air Guinée pour prendre les billets ensemble, pour la Côte d'Ivoire ou je ne sais pas où, pour la sortie. Mais en vérité, la commission a omis l'essentiel. Pourquoi a-t-il transporté ce type ?! C'était uns de leurs parents qui vivait en Côte d'Ivoire depuis longtemps. Il venait de Côte d'Ivoire et allait directement à Téliémélé je crois. De Téliémélé il descend à Conakry, il vient ici. Il se présente à lui, il dit « Voilà je descends à Conakry » d'ailleurs l'adjudant-chef descendait à Conakry. Il dit « Frère, les parents vous saluent. Je descends à Conakry si vous voulez bien m'emmener avec vous. » Il dit « Volontiers puisqu'il descend. »

En tout cas moi je l'ai appris. C'est comme ça qu'il l'a amené à Conakry.

Quand j'ai expliqué au Président, il a été libéré (ce jour là sa vieille mère était venue et lui il a remis son fils).

Un autre cas : Le sous-lieutenant de gendarmerie, euh, Cissoko il est de Kindia ici. Il était pris depuis deux ans, il était là arrêté je ne sais pas, dans des affaires de grenades ou quelque chose comme ça. Alors, il était là-bas depuis deux ans et il a ... motif il faut voir. Et Nfamara est mort, il a été le premier à m'en parler. Il dit « J'ai un parent là-bas » j'ai dit « Je ne suis pas au courant » alors j'ai dit Je vais expliquer le problème au Président il va me dire de voir. Je suis allé, j'ai sorti le dossier, quand je l'ai vu

lui aussi je n'ai même pas eu besoin de le sortir. C'est à partir des FAITS que j'ai fait les relations. C'était matériellement impossible, on a trouvé de l'argent chez lui. Ils pensaient que c'était son salaire de trahison. J'ai dit au Président j'ai dit, tout ça c'est des MENSONGES, c'est pas la peine. Il a dit « toi tu es toujours pour l'indépendance de la Justice » j'ai dit « Président, comme vous aimez la vérité je préfère vous la dire, je ne voudrais pas garder mes fonctions derrière des mensonges. Il dit Tu as raison.

Commission d'enquête : J'ai une question. ... Vous avez dit que vous alliez éclairer des cas auxquels vous n'avez pas participé, enfin... l'audition n'a pas été faite en votre présence. Et aux vues des dossiers, partant des faits constitutifs, constitutifs des dossiers, vous avez pu voir la vérité. Comment pouvez-vous expliquer alors, qu'en tant que président d'une commission, ..., vous avez toutes les directions, (**Karim KEIRA :** Oui) toutes les données, (**Karim KEIRA :** Oui) comment peut-on alors ...

Karim KEIRA :

C'est à dire... (**Commission d'enquête :** Non) Attendez, pardon !

Commission d'enquête : Vous avez reconstitué des affaires à partir des dossiers et vous avez... que c'était mal transcrit.

Karim KEIRA :

Je vous ai dit...

B (coupe) : Comment expliquez vous alors que vous, qui instruisez une affaire, du début jusqu'à la fin et que malgré tout ce que vous avez comme pièce (**Karim KEIRA :** Oui). Ça ne suffit pas, il faut la cabine technique. Pourquoi ?

Karim KEIRA :

Je viens d'expliquer, j'ai dit que les cas de cabine technique c'est lorsque les témoins ont déclaré, ont accusé fermement. Moi j'ai été jusqu'à faire venir de la ville des témoins, vous pouvez voir dans le dossier. Quelques fois mes parents même, c'est vrai...

B (coupe) : Inaudible.

Karim KEIRA :

C'est pour vous dire que je tenais absolument à la vérité. Je n'ai pas dit que je n'ai pas fait, je n'ai jamais nié.

Commission d'enquête :

Euh... Vous permettez. Pour en revenir un peu à mon précédent ... Je crois avoir entendu ici que vous disiez que pour la mise à la cabine technique, vous décidiez de cela en commission.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Mais tout nous prouve ici, on trouve un document, que parfois c'est vous, volontairement, qui en décidait.

Karim KEIRA :

Hun.

Karim KEIRA :

Qu'est ce qu'on fait dans un premier temps ? On reporte les faits, les décisions, on note...

Commission d'enquête :

Non. Des fois, vous insistez. (**Karim KEIRA :** Bon, d'accord.)

Je vous le dis, c'est un de vos collaborateurs qui était à la tête de l'État. Il convient de voir de près l'attitude du permanent, quant à la procédure menée par lui, dans le problème de Demba Traoré.

Karim KEIRA :

de ? Demba Traoré.

Karim KEIRA :

Ah ! Bon très bien, allons-y !

Commission d'enquête :

Vous permettez que je continue ?

Karim KEIRA :

D'accord.

Commission d'enquête :

Malgré les révélations vérifiables de l'accusé, le permanent avait exigé que ce dernier soit traité pour qu'il reconnaisse sa forfaiture.

Karim KEIRA :

Bon, d'accord. Bon alors, il y a eu... Je peux répondre ? Ou bien j'attends ?

Commission d'enquête :

La réalisation de cette proposition n'a pas pu voir le jour parce que le Président de la République lui-même avait ordonné que l'accusé soit mis... ne subisse aucune torture. C'est à dire, vous voulez nous faire comprendre ici que vous agissiez des fois pour contrecarrer les consignes. Mais vous voyez ici vous avez décidé ici qu'un prisonnier soit mis ... Il a fallu une décision du chef de l'État pour contrecarrer cette mise à exécution de votre décision.

Karim KEIRA :

Je n'ai jamais... D'abord le cas Demba Condé je vous en ai parlé...

Commission d'enquête :

Ce n'est pas Demba Condé !!! C'est Demba Traoré !

Karim KEIRA :

Pardon. Vous pouvez vérifier, j'ai même reçu sa famille, sa famille que j'ai mis à son contact ! Je, j'ai... L'Affaire Demba Traoré j'ai déjà raconté, que c'est monté de toute pièce et j'ai dit qu'aucun de nous n'était POUR.

Commission d'enquête :

Nous avons les pièces.

Karim KEIRA :

Voilà. Personne n'était pour !

Commission d'enquête :

Or ces méthodes, bien que brutales, n'est pas à propos la voie de la découverte de la vérité.

Karim KEIRA :

Nous sommes d'accords pour dire que ce qu'il a écrit, mais il y a d'autres témoins qui sont là. Vous avez M.T, vous avez chose, Fadiga, il y a tant d'autres... Que d'abord... C'est une affaire, on a accusé le ..., je ne savais même pas qu'il était là quand je suis venue. C'est à dire que pour le cas Demba Traoré on m'a même accusé que je n'étais...

Qui ? Qui ? Qui ?

Commission d'enquête :

... le membre de la commission.

Karim KEIRA :

Bon, alors il faut le faire venir.

Échanges inaudible - « Non, je ne crois pas... c'était au chef d'État de le faire... »

Karim KEIRA :

Bon d'accord... Mais moi je dis pour Demba Condé je l'ai défendu.

Commission d'enquête :

Monsieur Kera, vous permettez ? Euh... Je serais à votre place, j'essayerai d'éviter la confrontation, parce que ce serait vous exposer à des humiliations.

Karim KEIRA :

D'accord, d'accord.

Commission d'enquête :

Vous êtes une personnalité respectable. Vous avez eu a exécuté, vous avez eu ... enregistrement.

Karim KEIRA :

Absolument.

Commission d'enquête :

Alors nous aujourd'hui nous pouvons recourir à des méthodes confrontatoires, en mettant en exergue non seulement... mais... des circonstances aggravantes...

Karim KEIRA :

Bon. Attendez. Je voulais dire ici que moi personnellement...

Commission d'enquête :

Coupe. Excusez-moi. Vous me permettez...

Karim KEIRA :

Non je ne contredis pas. Attendez !!!

Commission d'enquête :

Mais ÉCOUTEZ ! ... l'attitude du permanent, du point de vue de la procédure menée par lui dans ce problème... Quand malgré, les révélations ... de l'accusé, le permanent avait exigé que des Demba Traoré soit traité en cabine pour qu'il avoue sa forfaiture. La réalisation de ces vœux n'a pu voir le jour. Parce que le Président de la République venait d'ordonner lui-même que l'accusé ne subisse aucune torture.

Karim KEIRA :

Je vous ai dit que lorsqu'on a fait des enquêtes, on a entendu des témoins...

Commission d'enquête :

Attendez ! Ce n'est même pas fini. Aussi, depuis la première synthèse (rapport) adressé au PRG, le bilan continue à ... l'affaire Demba Traoré. Ce qui n'est pas sans effet sur le permanent qui aujourd'hui lui-même serait favorable à toute immunité, il a tenté de torturer et ça n'a pas marché.

Karim KEIRA :

Bon alors, là c'est une appréciation subjective. Quand il dit que j'ai dit de le passer en cabine, je contribue toujours... on m'a traité de partisan dans l'affaire Demba que je suis POUR LUI. (Lire : de son côté). Honnêtement, comme le principal dirigeant est mort, c'est pas bon de charger les gens. Ils sont allés lui dire que Demba Traoré, que sa femme, que sa mère, et pardon sa soeur, qui est une hadja de Kissidougou est régulièrement chez moi. Régulièrement chez moi hein ! Une hadja comment ? J'ai oublié son nom. Traoré. Bon, attendez, j'ai accusé je peux vous citer tous les camarades. TOUS LES (**Commission d'enquête** : coupe)

Commission d'enquête :

Vous êtes en train de nous faire comprendre que vous partagez la responsabilité la mise en torture de tous les ...

Vous avez mis des gens en cabine technique, ils sont vivants encore, ils ont parlé, nous avons des dossiers très importants !

Karim KEIRA :
ABSOLUMENT.

Commission d'enquête :

Si le CMRN a jugé utile de ne pas ouvrir la radio chez vous là-bas... dès la prise de pouvoir, c'est pour vous éviter le suicide.

Karim KEIRA :
Absolument.

Commission d'enquête :

Vous ne laissez jamais quelqu'un parler, comment vous allez comprendre ? Si vous aviez suivi, il y a eu pour longtemps une émission spéciale « La Bouche Ouverte » pour vous, « À vous la parole » pour nous, si vous aviez suivi beaucoup d'entre vous ce serait suicider, et remercieraient le CMRN de les avoir gardé en prison parce que les gens comme vous, sortiraient aujourd'hui, on va vous lapider. Je vous le jure au nom de Dieu. Dites-moi maintenant en définitive pourquoi - parce que malgré que le PRG était convaincu que Demba Traoré n'était pas coupable, et que vous en étiez convaincu, pourquoi on continuait à maintenir Demba Traoré en prison ?

Karim KEIRA :
mais - c'est - pas - moi !

Commission d'enquête :
Redite-moi pourquoi !

Karim KEIRA :

Vous dites pourquoi... Bon, c'est le chef de ... seul, qui ordonne la sortie. Même si vous venez dire que untel est coupable, là aussi je vous dis, quand vous le connaissez d'abord là-bas.... Vous devez aller faire le compte-rendu de la chose. Ou il vous dit je verrais, ou bien allez faire comme ça. Il faut toujours ses instructions !

Commission d'enquête :

Non, cette fois-ci, il a conditionné la libération de Demba Traoré (au capitaine ?).

Karim KEIRA :

OUI. Je vous l'ai dit. Je vous l'ai déjà dit. L'autre fois quand vous êtes venu, j'ai dit quand je suis venu dire au Président j'ai dit tout ce qu'on lui reproche est faux. C'est absolument FAUX. Il m'a dit Bon va dire à Demba Traoré que je laisse tombé toutes les poursuites. Je crois que j'ai été, que je laisse tomber TOUTES les poursuites contre lui. Maintenant il y a une seule chose, il y a un commerçant

Commission d'enquête :
Boubacar Walan

Karim KEIRA :

Boubacar Walan (volant), qui est détenu euh... au Benin. Il n'a qu'à faire venir ce dernier, je le libère. Attendez ! Qu'est ce qu'il m'a dit ? Il dit que il n'a qu'à intervenir puisque c'est lui qui a dénoncé, qu'il... qu'il... Pardon...

Commission d'enquête :
Pour qu'il intervienne...

Karim KEIRA :

Qu'il intervienne auprès des autorités béninoises pour le libéré. Attendez ! Je n'ai pas dit devant lui parce que personne n'osait le faire mais je suis venu vraiment la conscience tranquille et je dépeins ici l'atmosphère que cela a créé. Lorsque je suis venu rendre compte à mes camarades dans la salle j'ai dit Ah le Président a dit maintenant qu'il ne veut pas le libérer qu'il faut qu'il le fasse venir ici. Les camarades se sont révoltés, nous tous, on a dit que vraiment c'est pas lié, on a dit à Demba Traoré que la commission, on a fait venir Demba il nous a expliqué que, il a dit que Boubacar Walan est un escroc, d'ailleurs il nous a détourné 250 000 dollars. Nous nous sommes entendus avec douze commerçants pour faire des affaires. Ils sont allés à Accra, voir le conseiller économique de l'Ambassade de Bulgarie

là-bas pour qu'il les recommande à une firme... euh...une société qui fabrique les amphétamines. Alors ce dernier a envoyé un message en Bulgarie, ils sont allés loger à l'hôtel là-bas et ils ont fait les achats. Et on devait leur envoyer les colis par euh... bateau jusqu'à Accra. Boubacar Walan a... C'est pour dire que j'avais moi-même accusé.

Commission d'enquête :

Une autre question. À quel compte fut versé les 3 millions de syli remboursés par Demba Traoré ?

Karim KEIRA :

Versé à la Banque Centrale. Directement par sa soeur. Et c'était pour rembourser la somme qu'il doit à Sokolodan avant son départ et ça y'a les dossiers. Banque Centrale au compte du Trésorier payeur Général. Quand la femme est venue je l'ai mise à la disposition des agents ils sont allés directement là-bas. On a demandé Ministre des Finances est là, il nous a donné le numéro ils sont allés verser directement là-bas.

Commission d'enquête :

À quel compte avez-vous versé le produit de la vente des marchandises des produits saisis à Siguiri ?

Karim KEIRA :

C'est les biens saisis qui a fait vendre par le service ils ont fait vendre dans les régions là-bas directement.

Commission d'enquête :

Vous n'êtes pas parti à Siguiri ?

Karim KEIRA :

Non non. Les agents ont été...

Commission d'enquête :

(Précise sa question) Les agents ont reçu un message.

Karim KEIRA :

Nous avons envoyé un message pour aller récupérer les marchandises.

Commission d'enquête :

Pour saisir les marchandises à Siguiri il faut déjà un magasin.

Karim KEIRA :

Non, c'est à dire, voilà. Nous avons envoyé des agents pour saisir, on a mis à la disposition du service régional des biens saisis, et dans chaque région il y a un service qui s'occupe de ça. Le Président maintenant nous a donné des instructions à répercuter pour dire qu'ils n'ont qu'à les répartir entre les régions. C'étaient des piles et du sucre. Entre les régions voisines directement là-bas. Ce n'est pas venu à Conakry.

Commission d'enquête :

On vous a pas envoyé les documents pour indiquer le montant ?

Karim KEIRA :

Euh.. Non c'est le biens saisis à la présidence qui s'en occupait.

Commission d'enquête : Une avant dernière question. Réfléchissez bien avant de répondre parce que la question est très importante pour la commission.

Karim KEIRA :

Oui.

Commission d'enquête :

Que savez-vous réellement sur l'assassinat de la sentinelle à la présidence ?

Karim KEIRA :

Honnêtement, je ne connais pas. Je ne connais pas j'étais à labé. Je suis venu on m'a mêlé à l'enquête. Qui était avant faite par la gendarmerie. Le chef d'État major inter armes et le Bureau de l'armée. Après on s'est réuni il y avait Siaka, il y avait le Ministre de l'Intérieur, enfin tout ce monde s'est réuni. Mais vraiment il n'a accusé personne.

Commission d'enquête :

Est ce qu'il avait reconnu les faits ?

Karim KEIRA :

Je vous dis il n'a pas reconnu devant moi je crois.

Commission d'enquête :

Attendez, en tant qu'homme, un homme réfléchi comme vous, nous connaissons tous votre valeur, surtout votre valeur morale, qu'est ce que vous vous êtes dit au sujet de ce cas-là ?

Karim KEIRA :

Je me suis dit rien.

Commission d'enquête :

Un individu vienne avec comme arme un seul couteau de cuisine se diriger à la présidence et par la grande rentrée dans l'idée d'aller assassiner Sekou Touré et ce n'est pas à 2h ce n'est pas à 3h du matin au moment où tout le monde dort. Qu'en est il de votre propre analyse ?

Karim KEIRA :

Mon analyse, euh... Elle est celle-ci : D'abord le type était un fou, euh pardon était soul, j'ai vu dans un certificat médical l'analyse du sang qui présentait un certain dosage, une certaine quantité d'alcool dans le sang. Donc j'ai pensé que c'est certainement un fou. Bon, il vient à l'entrée, la nuit et il y a la lampe... c'est très bizarre. On lui dit Halte ! Halte ! Et il ne savait pas et il rentrait. C'est le colonel qui appelle ça comme ça a été présenté. Et qu'il a poignardé le type avec le couteau. Moi je me suis dit le type c'est un fou il ne sait pas ce qu'il fait. Et...

Commission d'enquête :

Vous n'avez pas pensé que ça pouvait être quelqu'un de ...

Karim KEIRA :

Attendez ! J'y viens.

Commission d'enquête :

Non mais vous-même vous dites qu'il était soul...

Karim KEIRA :

Il devait avoir de l'alcool. Alors vous me dites que c'est ça le scénario, je ne peux pas l'affirmer, je ne peux pas mentir de ma bouche.

Commission d'enquête :

Aucun de nous n'a le droit de mentir... Mais on nous a donné

Karim KEIRA :

C'est un fait très douteux ! C'est un fait douteux !

Commission d'enquête :

Bon, à Boiro maintenant. Je crois qu'on avait essayé de lié ça à l'action de certains détenus là-bas. C'était dans le but de venger. Ou bien... certains disaient qu'ils voulaient venger ...

Karim KEIRA :

Oh oui, ça c'était des mensonges ! Ahhh il n'a même pas parlé ! Il n'a pas parlé je vous dis.

Commission d'enquête :

Vous nous avez pourtant dit qu'il a nié les faits ?

Karim KEIRA :

Non c'est à dire qu'il a nié les faits et n'a pas dit autre chose.

Commission d'enquête :

Il n'a jamais prétendu être arrêté dans d'autres circonstances ?

Karim KEIRA :

Il dit que lui était venu à bord d'un camion. On l'a débarqué au carrefour il ne connaît pas la route c'est difficile, c'est tout ce qu'il a dit.

Commission d'enquête :

Et on l'a capturé pour l'accuser de cette accusation.

Karim KEIRA :

Le rapport de gendarmerie, je pense que quand on l'a poursuivi, ils n'ont pas pu l'arrêter, ils ont crié et d'autres sont sortis pour lui barrer la route et c'est comme ça qu'il a été pris. Mais ça c'est dans le rapport de gendarmerie.

Commission d'enquête :

Une précision s'il vous plait, rappelez vous très bien ce rapport parce que c'est très important. A-t-il été immobilisé sur place au portail là-bas ou...

Karim KEIRA :

Ah non !

Commission d'enquête :

C'est très important, souvenez vous très bien de ce passage du rapport.

Karim KEIRA :

Je crois... le rapport euh... de la gendarmerie, évidemment que je ne m'en souviens plus exactement, il y a quelques années, mais je crois que ils ont crié Woh Woh derrière il a couru et il y a d'autres qui lui ont barré la route, derrière. C'est ça, je crois bien. Reprenez le rapport de la gendarmerie à l'État Major, je crois que c'est comme ça.

Commission d'enquête :

Vous avez vu le couteau ?

Karim KEIRA :

Oui, j'ai vu le couteau. C'était un couteau assez pointu.

Commission d'enquête :

Il y avait un blessé là-bas, un gendarme blessé.

Brouhaha

Karim KEIRA :

On m'a dit qu'un militaire était blessé.

Brouhaha

Commission d'enquête :

Le Comité Révolutionnaire l'avait entendu ?

Karim KEIRA :

Oui, je crois. Je m'en souviens plus, quand on l'entendait j'étais déjà reparti, mais je crois qu'il a été entendu.

...

Karim KEIRA :

Dans mes déclarations, comme je l'ai dit, je m'excuse beaucoup d'avoir participé à une équipe auquel on reproche des faits. Et avoir moi-même agis dans l'action générale conformément à l'ordre suprême.

Commission d'enquête :

Vous ne vous excusez pas, vous...

Karim KEIRA :

Si je regrette beaucoup ! Je regrette beaucoup et je, vraiment, je demande au CMRN, au colonel Lansana Conté, Président de la République chef de l'État de m'excuser, de me tendre la perche que je suis disposé à saisir. Comme vous avez du constater lors des débats à aucun moment je n'ai menti, je n'ai esquivé mes responsabilités, je ne le ferais pas, je vous fais confiance, j'ai des enfants.